

## Compte rendu de la réunion Collégiale Le 23 Mars 2018 à Frévent

Membres présents :

Mr pascal Dupas, Mr lionnel Ranvin, Mr eric Schollaert, Mme sandrine Buquet, Mlle celine Buquet, mme mauricette Dupas

Membres absents excusés :

Mr pascal Machu, Mr docile Martin, mlle carole Pierre, Mr marc Deneux

Approbation de la lecture de la dernière réunion du 24 Février 2018

6 pour 0 contre 0 abstention

I: Bilan cyclo-cross :

responsable absent

II Bilan école de vélo :

Elena Tavernier reste 2eme au Challenge car il a été attribué 5 points à Héricourt mais cela n'a pas été mis sur le site un oubli de notre part et nous nous en excusons, un mail lui sera envoyé avec les explications par la responsable.

III : Bilan vtt :

Le Championnat Régional vtt s'est déroulé à Boubers malheureusement sous la pluie ce qui a rendu le terrain difficile mais aucun retour négatif de la part des coureurs

Pour le championnat Régional vtt 2019 Mr jean paul Couchelle nous a proposé de le faire Parc de la Fossette à Barlin une date a été décidé le 10 Mars 2019 et nous terminerons la saison vtt par les 3h d'Héricourt le 17 Mars 2019.

IV : Règlement route 2018 :

Le Championnat Régional devra être fait pour la fin juin. Une date butoir a été retenue qui est le 24 juin 2018 en attente de confirmation avec la course de Tilly Noyelles.

Tout coureur FSGT hors comité sera classifié dans une catégorie supérieure à la sienne.

Toutes les courses seront limitées à 120 coureurs.

Les départs de catégories devront être comme suit : 1-2e et 4eme catégorie + cadets  
3 et 5eme catégorie + féminines et minimes

Pour le quota si 2 courses dans le même week end 1 sera prise en compte

Tout coureur PO ayant fait une demande de licence leurs courses antérieures seront prises en compte pour le quota du Championnat Régional.

Pour le Championnat Régional école de vélo un maillot sera remis mais plus

d'écharpes ( garçons et filles)

Les 5 premiers coureurs prennent des points (5-4-3-2-1)

Tout coureurs descendus remonte à sa 1ere victoire.

V: Règlement Challenge d'Or :

Le quota sera de 100% des courses sur l'année.

En cas de montée de catégorie les coureurs se verront attribuer 10 points en plus du challenge par course effectuée dans leur catégorie respective.

Une somme de 2€ sera demandé pour le dossard qui sera attribué pour l'année à partir des minimales ( frais d'impression)

VI : Catégories 2018 :

tout coureurs ayant marqués 10 points lors des courses de l'année dernière ou qui ont manifestés une supériorité dans d'autres fédérations se verront montées de catégorie pour rééquilibrer les catégories un listing sera mit sur le site de la collégiale.

VII Bilan financier :

la responsable est absente.

VIII : Divers :

Vu le peu de commissaires toutes les courses devront se faire en 2 départs obligatoirement.( un mot sur le site sera mit pour prévenir les organisateurs)

Suite à plusieurs réclamations le challenge cyclo-cross sera revu par pascal Dupas pour répondre aux coureurs.

Une demande de Mr Lenglin concernant la surclassification de sa fille Cloé lors de la saison vtt a été faite, à ce jour nous attendons toujours le certificat médical qui doit être impérativement signé par un médecin du sport, aucune décision ne peut être prise il en est de même pour les courses sur route.

Une décision sans le consentement de Mr pascal Dupas pour sa descente de catégorie vu son état d'invalidité ; 1 pour 0 contre 0 abstention Mr pascal Dupas est descendu en 5 eme catégorie.

Prochaine réunion prévue le 18 Mai 2018

Fin de la réunion:23h20